CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971) 3° réunion du Groupe de surveillance des activités de CESP Changwon, République de Corée, 29 et 31 octobre 2008

Troisième réunion du Groupe de surveillance des activités de CESP de la Convention de Ramsar, 08.00h, 29 octobre et 08.00h, 31 octobre 2008

Présents : John Bowleg (président), Charles Amankwah, Stefan Bohorquez, Rebecca D'Cruz, Sandra Hails, Esther Koopmanschap, Gerhard Sigmund, Chris Prietto, Rosa Montanez

Excusés: Herb Raffaele, président du Sous-groupe sur les finances; Anada Tiéga

Observateur: Deon Stewart

1. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

2. Brève présentation des membres

Le président invite les membres du Groupe à se présenter. Il rend hommage à Peter Bridgewater et d'Anada Tiéga pour leur contribution aux travaux du Groupe de surveillance durant la période triennale écoulée. Il souhaite la bienvenue à Esther Koompanschap qui participe à sa première réunion en tant que membre du Groupe et qui confirme son intention de continuer d'y siéger durant la prochaine période triennale.

3. Examen du rapport de la 2^e réunion

Chris Prietto note que le nouveau Groupe de surveillance des activités de CESP a élargi et rempli son mandat avec succès, et qu'il a fait ses preuves en deux ans et demi de fonctionnement. L'essentiel de ses activités a porté sur la rédaction du nouveau Programme de CESP, pour examen à la COP10.

4. Questions afférentes au Plan stratégique

- (i) Il est signalé que la 38° Réunion du Comité permanent, tenue le 27 octobre 2008, n'a pas établi de groupe de rédaction et que la participation du Groupe à cet égard n'est donc pas requise dans l'immédiat ; après l'introduction, le 30 octobre 2008, du projet de Plan stratégique 2009-2014, il a été décidé que les membres du Groupe devaient être prêts à participer à tout groupe de rédaction ultérieur.
- (ii) Gerhard Sigmund fait remarquer qu'un groupe de rédaction a été mis sur pied pour la Déclaration de Changwon et qu'il se réunira dans l'après-midi (du 29 octobre). *Il est décidé* que les membres du Groupe réfléchiront à cette question et apprécieront si leur

participation est ou non nécessaire à cet égard. La Déclaration sera examinée en plénière le vendredi 31 octobre.

5. Projet de Programme de CESP pour examen à la COP10

- (i) Il est noté que le Programme de travail de CESP est étroitement lié au Plan stratégique et que, si l'intervalle entre les sessions de la COP est allongé de trois à quatre ans, la durée de huit ans qui en résultera pour le Plan, ainsi que pour le Programme de CESP sera trop longue pour ce dernier. Dans une telle éventualité, *il est décidé* qu'une procédure d'examen s'impose pour pouvoir apporter les ajustements nécessaires au Programme de travail.
- (ii) Gerhard Sigmund estime que les membres du Groupe, dans leur projet, n'ont pas suffisamment fait ressortir que ce nouveau programme est en réalité une continuation de la Résolution VIII.31, ce qui est une garantie qu'ils s'appuient sur le programme établi et qu'ils ne le changent pas radicalement. Après en avoir débattu, les participants conviennent que les membres du Groupe peuvent apporter quelques modifications mineures d'ordre rédactionnel au paragraphe 9 du projet lors des discussions de plénière, en ajoutant un paragraphe supplémentaire renvoyant à un bref document de suivi pour faire ressortir le lien entre les Résolutions VII.9, VIII.31 et X. Après une nouvelle discussion, il est décidé que Chris Prietto préparera une première version des modifications proposées, qu'il communiquera aux membres du Groupe pour approbation. Il est décidé que les membres du Groupe Gerhard Sigmund ou Charles Amankwah, en tant que correspondants gouvernementaux pour la CESP et membres de délégations des Parties contractantes, présenteront ces modifications en plénière.

[Note de fin de réunion : Les modifications introduites par l'Autriche et adoptées en plénière sont les suivantes :

Paragraphe 9 du dispositif:

CONFIRME que la présente Résolution et son Annexe intègrent les recommandations clés des remplacent et annulent les Résolutions VII.9 et VIII.31 et de leurs Annexes dans un cadre élargi qui reflète l'approche plus vaste proposée dans le présent Programme de CESP 2009-2014.

NOUVEAU paragraphe du dispositif : PRIE le Groupe de surveillance des activités de CESP d'accorder la priorité, dans son plan de travail, à l'élaboration d'un bref document consultatif indiquant les liens entre les Résolutions VII.9 et VIII.31 et a Résolution X.8 afin d'aider les Correspondants CESP dans la mise en œuvre du Programme de CESP.]

- 6. Choix des membres du Groupe de surveillance des activités de CESP pour la prochaine période triennale.
 - (i) *Il est décidé* que le Groupe proposera, dans son rapport à la 40° Réunion du Comité permanent, que le Secrétaire général adjoint soit membre de droit du Secrétariat plutôt

- que le Secrétaire général, ce dernier étant est directement responsable de la gestion pour le personnel du Secrétariat chargé de la communication (y compris l'administratrice du Programme de CESP et le responsable de la communication).
- (ii) En ce qui concerne le membre désigné du Groupe *président du Groupe de spécialistes de la CESP du GEST/WI*, il est noté que le Groupe de spécialistes de la CESP de Wetlands International n'existe plus, qu'aucun groupe de spécialistes de la CESP n'a été établi (malgré la recommandation de la Résolution VIII.31) et que le GEST a préféré désigner un expert de la CESP. *Il est décidé* que le Groupe fera rapport à ce sujet à la 40° Réunion du Comité permanent, notant que le GEST compte désormais un expert de la CESP et qu'il conviendrait de modifier le titre de ce membre désigné du Groupe pour qu'il devienne « membre du GEST expert de la CESP ».
- (iii) Durant la discussion sur la représentation des Centres régionaux Ramsar au sein du Groupe, il est rappelé que le Groupe a décidé d'inclure un représentant desdits Centre régionaux à sa 2^e réunion et, après discussion, *il est décidé* que ce système se poursuivra par rotation pour assurer le maintien d'un équilibre dans la diversité des membres et que, pour la prochaine période triennale, le Centre régional Ramsar pour l'Asie de l'Ouest et l'Asie centrale représentera l'ensemble des centres régionaux au sein du Groupe.
- (iv) Après une discussion avec l'actuel représentant des Centre régionaux Ramsar (CREHO), *il est convenu* de l'urgence de mettre en place un réseau efficace de centres régionaux, afin de partager des expériences et d'examiner ensemble des plans de travail, etc., et que le Comité permanent devrait en être informé.
- (v) Il est rappelé aux membres du Groupe qu'à l'issue du rapport préparé par le Groupe sur le document SC36-16, le Comité permanent a décidé que le Groupe de surveillance des activités de CESP devrait inclure deux correspondants gouvernementaux et deux correspondants ONG pour la CESP. Bien qu'il existe un mécanisme précis pour la désignation des correspondants gouvernementaux pour la CESP, un tel mécanisme n'a pas été clairement défini pour la désignation des correspondants ONG. Le Groupe établit les critères ci-après et décide que son président prendra contact avec les présidents du Comité permanent afin qu'une décision soit prise à cet égard et qu'un processus puisse être mis en œuvre avant la 40e réunion du Comité permanent pour la désignation des deux correspondants ONG pour la CESP.

Les correspondants ONG pour la CESP devront :

- Avoir assumé la fonction de Représentant national pour la CESP pour une période minimale de 2 ans
- Avoir collaboré avec des réseaux ou des gestionnaires de réseaux nationaux et régionaux se rapportant aux zones humides
- Avoir participé activement à certains aspects de la mise en œuvre de la Convention
- Maîtriser l'anglais oral et écrit

- Note : Durant la COP, les présidents du Comité permanent ont accepté ces critères et leur application pour la désignation des correspondants nationaux ONG pour la CESP.
- (vi) **Il est décidé** que quelques-uns des actuels membres du Groupe d'experts devront être présents en tant qu'observateurs à la prochaine réunion du Groupe afin d'assurer la continuité des travaux dudit Groupe.
- (vii) *Il est décidé* que les modifications de forme apportées à la composition du Groupe figurant aux points i, ii et iii ci-dessus seront rapportées à la 40^e réunion du Comité permanent, et il est recommandé que la composition du Groupe de surveillance CESP, telle qu'elle est décrite dans le document du Comité permanent DOC. SC.34-11, soit modifiée en conséquence.

7. Plan de travail du Groupe de surveillance CESP

- (i) Il est décidé que l'un des rôles essentiels du nouveau Groupe de surveillance sera d'examiner son plan de travail, de définir ce qui a été accompli, les nouveaux points identifiés, et une liste des activités prioritaires établie à sa première réunion. Le Groupe a classé par ordre de priorité, de la manière indiquée ci-dessous, la liste qu'il avait déjà présentée à la 36° réunion du Comité permanent ; les tâches supplémentaires suggérées par des Parties ou des membres du Groupe de surveillance depuis cette réunion font partie de cette liste et signalées par un *.
 - Examen de la mise en œuvre de la CESP illustrée dans les Rapports nationaux soumis à la COP. Le Groupe discute de la nécessité de s'interroger sur la question de savoir si les Rapports nationaux soumis tous les trois ans par les Parties constituent un mécanisme approprié pour évaluer le niveau et la portée de la mise en œuvre de la CESP. Une évaluation de cette question à l'aide des Rapports nationaux soumis à la COP10 devrait être effectuée par le Groupe.
 - Examen des rapports des initiatives régionales Ramsar et, en particulier, de celles des Centres régionaux Ramsar, pour expliciter le rôle qu'elles jouent dans la réalisation des objectifs du Programme de CESP et, spécifiquement, faire rapport sur les activités de formation/renforcement des capacités.
 - Poursuite des travaux avec les Groupe consultatif pour identifier les priorités de renforcement des capacités en matière de gestion des zones humides.
 - *Amélioration des performances des correspondants nationaux pour la CESP : utilité des ateliers de formation sur l'utilisation du nouvel outil de planification CESP lancé à la COP.
 - *Conseiller le Secrétariat sur la manière de tirer profit des réunions de la Convention et d'autres réunions se rapportant à Ramsar pour contribuer à améliorer la visibilité de la Convention et les performances du Secrétariat. Par ex., offre de la Géorgie d'accueillir la prochaine réunion du Comité permanent.
 - *Domaines dans lesquels le Secrétariat excelle et qui pourraient être partagés avec les Parties : il serait possible de partager l'expérience du Secrétariat avec Danone/Évian,

- ses connaissances et son savoir-faire en matière de collaboration avec le secteur privé. Il serait également possible d'identifier les expériences de collaboration réussie des Organisations internationales partenaires (OIP) avec le secteur privé. Ces conseils devraient être prodigués aux Parties par l'intermédiaire du Comité permanent.
- Nécessité de donner des orientations générales sur la CESP aux gestionnaires de sites : cela pourrait facilement être intégré dans les programmes de formation qui leur sont destinés.

8. Clôture de la réunion

Le président clôt la séance en remerciant tous les membres du Groupe pour leur contribution et le zèle dont ils ont fait preuve durant la période triennale écoulée. La responsable du Programme de CESP remercie également les membres du Groupe pour leur précieux soutien et leur dynamisme.